



Circulaire relative à la délivrance de certificats de non radiation

Référence	PCCB/S4/820367	Date	15/02/2012
Version actuelle	0.1	Applicable à partir de	Date de publication
Mots clefs	Certificat, exportation, radiation, radioactivité		

Rédigé par	Approuvé par
Bosschaert Léonard, Conseiller	Diricks Herman, Directeur général

1. But

Le but de cette circulaire est de communiquer que depuis le 1^{er} décembre 2011, l'AFSCA peut délivrer les certificats de non radiation exigés par certain pays tiers, ceci en vue d'une simplification administrative pour les opérateurs.

2. Champ d'application

Délivrance de certificats de non radiation à l'exportation de produits tombant sous la compétence de contrôle de l'AFSCA.

3. Références

a. Législation

- Loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.
- Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire
- Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

b. Autres

- Accord de coopération du 6 avril 2004 entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
- Et plus particulièrement la fiche technique 2 du 1^{er} décembre 2011: Collaboration en matière de certificats de radioactivité à des fins d'exportation conformément à la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et conformément à la loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire.

4. Abréviations

AFCN : Agence fédérale de Contrôle nucléaire

AFSCA : Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire

5. Délivrance de certificats de non radiation par l'AFSCA

Suite à la signature d'un accord de coopération entre l'AFCN et l'AFSCA, et plus particulièrement de la fiche technique n° 2, l'AFSCA apporte son concours à l'AFCN pour l'émission du certificat de non radiation. Un certificat est disponible en ligne à l'adresse www.afsca.be/exportationpaystiers. Il est conçu comme un certificat complémentaire à un autre certificat.

6. Aperçu des révisions

Aperçu des révisions de la circulaire		
Version	Applicable à partir de	Raisons et ampleur de la révision